Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260116-DELIB2026_002B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 8
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION
08 janvier 2026

2026 – 002: Demande de DETR-DSIL 2026 pour la création d'un hameau léger

l'an deux mille vingt six
le quatorze janvier
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Didier DANJOU, Annick DUIGOU, Jean-Yves FAUJOUR, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON et Eric PRIGENT.
Absentes excusées: Marion GUEN donne pouvoir à Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN donne pouvoir à Eric PRIGENT

Secrétaire de séance : Annick DUIGOU

Dans le but de répondre aux demandes d'installation en habitat écologique et abordable, la commune s'est lancée dans la création d'un éco-hameau de huit logements sur le modèle "Hameaux Légers" sur un terrain constructible d'environ 6000 m2 dans la continuité du lotissement Parkeier ar Roz.
Le modèle de Hameaux Légers repose sur la dissociation entre la propriété du terrain et de l'habitat : Le terrain reste propriété de la commune et est loué à l'association d'habitants via un bail de long terme (bail emphytéotique), tandis que chaque foyer est propriétaire de son habitat réversible, majoritairement en bois, peu coûteux et peu consommateur d'énergie. Des communs sont également mutualisés et co-gérés entre habitants pour avoir des espaces de vie complémentaires.
La commune prend à sa charge les réseaux et voirie nécessaires à la desserte des logements et bâtiments collectifs portés par les habitants. Le montant des aménagements portés par la municipalité est estimé à 193.347,95 € HT. Pour cela, monsieur le Maire propose de solliciter une demande de DETR-DSIL à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

- Approuve le projet de création d'un hameau léger dont le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 193.347,95€ H.T ,
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR -DSIL 2026 à hauteur de 40 % de l'opération,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à cet effet,
- Autorise la prévision budgétaire correspondante pour le budget 2026.

Le Maire
Eric PRIGENT